



ASSEMBLÉE ANNUELLE ET GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de Uni-Sélect inc. qui se tiendra le 11 mai 2011 à 13h30 à la salle de bal est du Centre Sheraton situé au 1201, boulevard René-Lévesque ouest, Montréal (Québec), pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le rapport des vérificateurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à établir leur rémunération; et
4. délibérer sur toute autre question qui pourra être régulièrement soumise à l'assemblée.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à la Société de fiducie Computershare du Canada, dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par internet ou par voie téléphonique en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'assemblée ou de ses reprises en cas d'ajournement, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Vous trouverez sous pli copie du rapport annuel, de la circulaire d'information pour la sollicitation de procurations et du formulaire de procuration.

Par ordre du conseil d'administration,

M^c Pierre Chesnay,
Secrétaire

Boucherville (Québec)
Le 21 mars 2011

CIRCULAIRE D'INFORMATION

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La présente circulaire d'information est fournie par la direction de UNI-SÉLECT INC. (« Uni-Sélect » ou la « Société »), qui sollicite des procurations en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'« assemblée »), ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, qui doit avoir lieu à la date, à l'heure et à l'endroit ainsi qu'aux fins énoncés dans l'avis de convocation qui précède. La sollicitation se fera surtout par la poste. Cependant, des procurations peuvent également être sollicitées personnellement par des employés permanents de la Société. Le coût d'une telle sollicitation pour le compte de la direction, dont on prévoit qu'il sera minime, est assumé par la Société.

La Société enverra les documents relatifs à l'assemblée aux courtiers, aux dépositaires, aux prête-noms et aux fiduciaires et leur demandera de les faire parvenir à chaque propriétaire véritable d'actions comportant droit de vote qui sont immatriculées à leur nom.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente circulaire d'information sont donnés en date du 15 mars 2011 et toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

La Société a pris des dispositions en vue de diffuser l'assemblée en mode audio sur le Web à l'intention des actionnaires qui ne peuvent y assister. Les renseignements nécessaires pour suivre l'assemblée sur le Web seront donnés sur le site Web de la Société, au www.uniselect.com et annoncés dans un communiqué de presse avant l'assemblée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à voter sur l'élection des administrateurs et sur la nomination des vérificateurs, y compris l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs.

DATE DE RÉFÉRENCE POUR L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

Le conseil d'administration de Uni-Sélect (le « conseil » ou le « conseil d'administration ») a fixé au 31 mars 2011 la date de référence (la « date de référence ») servant à déterminer les actionnaires qui ont le droit d'être convoqués à l'assemblée.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. Seules des actions ordinaires sont actuellement émises (les « actions »). Chaque action confère une voix au porteur.

Au 15 mars 2011, 21 691 387 actions étaient en circulation. Les actionnaires dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux à la date de référence, ou leur fondé de pouvoir, auront le droit de voter à l'assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, les seules personnes physiques ou morales qui étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres comportant 10% et plus des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres en circulation de la Société ou exerçaient une emprise sur de tels titres, sont les suivantes :

Nom	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage
Jarislowsky, Fraser Limited	3 217 833	14,8 %
Fidelity Management & Research Company Pyramis Global Advisors, LLC Pyramis Global Advisors Trust Company Strategic Advisers Incorporated et FIL Limited	3 218 500	14,8 %

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 17 décembre 2009, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (1 « offre publique de rachat ») et l'achat d'au plus 1 % des actions ordinaires de la Société détenues par le public au 9 décembre 2009. L'offre publique de rachat permet à la Société d'acheter jusqu'à 200 000 actions ordinaires sur le marché libre, par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto, afin de les annuler. Au 9 décembre 2009, le nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société totalisait 19 715 328, dont environ 62 % étaient détenues par le public. L'offre publique de rachat a expiré le 20 décembre 2010. 14 700 actions ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Propriétaires inscrits

Les actionnaires inscrits peuvent voter en personne à l'assemblée ou nommer un fondé de pouvoir qui votera pour leur compte à l'assemblée. Veuillez remplir, signer et dater le formulaire de procuration et le renvoyer à Computershare dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur, au numéro sans frais 1 (866) 249-7775 ou au 1 (416) 263-9524 ou voter sur Internet en suivant les instructions qui sont données dans votre formulaire de procuration, de façon à ce que vos instructions parviennent à destination au plus tard le 9 mai 2011 à 17 h (heure normale de l'Est) (ou en cas de reprise de l'assemblée, au moins 48 heures (compte non tenu des samedis et des congés) avant l'ouverture de la reprise).

Propriétaires véritables

Les renseignements énoncés dans la présente rubrique sont très importants pour vous si vos actions ne sont pas immatriculées à votre nom. Seules les procurations déposées par les actionnaires qui figurent dans les registres de Uni-Sélect à titre de porteurs inscrits d'actions peuvent être reconnues et utilisées à l'assemblée. Si des actions sont inscrites sur le relevé de compte qui vous est fourni par votre courtier, dans presque tous les cas, elles ne sont pas immatriculées à votre nom dans les registres de Uni-Sélect mais sont probablement immatriculées au nom de votre courtier ou d'un mandataire de celui-ci. Au Canada, la grande majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & Co., nom aux fins de l'immatriculation de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui agit à titre de prête-nom pour le compte de nombreuses maisons de courtage canadiennes. Les droits de vote afférents aux actions détenues par votre courtier ou son prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions expresses, il est interdit à votre courtier, à son mandataire ou à son prête-nom d'exercer les droits de vote afférents à vos actions.

Par conséquent, les actionnaires véritables doivent s'assurer que les instructions de vote relatives à leurs actions sont communiquées à la personne appropriée.

La réglementation applicable exige que votre courtier obtienne vos instructions de vote bien avant l'assemblée. Chaque courtier a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote afférents à vos actions sont exercés à l'assemblée. Souvent, la procuration fournie par votre courtier est identique à celle qui est fournie aux actionnaires inscrits. Toutefois, son objet se limite à donner des instructions à l'actionnaire inscrit quant à la façon d'exercer vos droits de vote. À l'heure actuelle, la majorité des courtiers délèguent la responsabilité d'obtenir les instructions des clients à Broadridge Investor Communication Solutions (« Broadridge »). Broadridge poste un formulaire d'instructions de vote au lieu de la procuration fournie par Uni-Sélect. Le formulaire d'instructions de vote désigne les mêmes personnes que le formulaire de procuration. Pour exercer ce droit, il doit inscrire le nom du représentant de son choix dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, puis remplir ce formulaire et le retourner à Broadridge par la poste ou par télécopieur. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et remet les instructions appropriées en vue de l'exercice des droits de vote afférents aux actions devant être représentées à l'assemblée. **Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote de Broadridge, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'assemblée, puisque vous devez le retourner à Broadridge bien avant l'assemblée afin que les droits de vote afférents à vos actions puissent être exercés ou qu'un représentant puisse être nommé afin d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.**

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre prête-nom et renvoyer le formulaire rempli à Broadridge.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Le fondé de pouvoir est la personne que vous chargez de vous représenter à l'assemblée et de voter en votre nom. **Vous pouvez choisir quiconque à titre de fondé de pouvoir – la personne que vous choisissez n'est pas obligatoirement un actionnaire de Uni-Sélect. Il vous suffit d'inscrire le nom du fondé de pouvoir de votre choix dans l'espace prévu sur la procuration (actionnaires inscrits) ou sur le formulaire d'instructions de vote (actionnaires véritables).** Veuillez vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a été chargée de voter pour votre compte. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace en blanc, les personnes désignées sur le formulaire, soit Jean-Louis Dulac et Richard G. Roy, dont chacun est un administrateur ou un membre de la direction principale de Uni-Sélect, seront nommées à titre de fondés de pouvoir.

Le fondé de pouvoir que vous avez nommé est autorisé à voter et à vous représenter à l'assemblée, y compris à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Vous devriez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont vous voulez que vos droits de vote soient exercés. Vous pouvez voter EN FAVEUR de chaque candidat à l'élection au conseil et de la nomination des vérificateurs, y compris l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs, ou vous ABSTENIR de voter. Vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir prendre la décision pour votre compte.

Toutes les actions représentées par des formulaires de procuration dûment signés et déposés feront l'objet d'un vote ou d'une abstention quant aux questions énoncées dans l'avis de convocation conformément aux instructions des actionnaires qui ont donné ces procurations.

Pouvoir discrétionnaire des fondés de pouvoir

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions. Si vous n'avez donné aucune instruction quant à une question sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir pourra voter à sa discrétion. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée et ne vote pas en personne, les droits de vote afférents à vos actions ne seront pas exercés.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, comme il est prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'avis de convocation, les droits de vote afférents aux actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit :

EN FAVEUR de l'élection de chaque candidat à l'élection au conseil; et

EN FAVEUR de la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre de vérificateurs et de l'octroi au conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération des vérificateurs.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications des questions énoncées dans l'avis de convocation et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire d'information, la direction n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'assemblée.

Révocation de la procuration

L'actionnaire qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Ce document doit être remis au Secrétaire de Uni-Sélect, au siège social situé au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3, au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou être déposé auprès du président de l'assemblée le jour de l'assemblée, soit le 11 mai 2011, ou de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont reproduits dans le rapport annuel 2010 envoyé par la poste aux actionnaires avec la présente circulaire et sont disponibles sur le site Web de la Société au www.uniselect.com, sur SEDAR au www.sedar.com ou en s'adressant au Secrétaire de Uni-Sélect.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les 11 candidats proposés comme administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise, sont présentés ci-dessous à la rubrique « Candidats proposés au conseil d'administration ». Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le conseil a adopté une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection non contestée d'administrateurs, un candidat qui recevrait un nombre d'« abstention » plus élevé que de votes « pour », remette sa démission au président du conseil immédiatement après l'assemblée. Le comité de régie d'entreprise considérerait l'offre de démission et recommanderait au conseil d'accepter ou refuser la démission. Le conseil d'administration émettrait un communiqué de presse qui, le cas échéant, motiverait sa décision de refuser la démission. Un administrateur qui soumettrait sa démission en vertu de cette politique ne participerait pas aux réunions du conseil d'administration ou du comité de régie d'entreprise lorsque sa démission serait discutée.

À moins d'indications contraires, les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection des 11 candidats aux postes d'administrateurs dont les noms paraissent au tableau identifié « Candidats proposés au conseil d'administration ».

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Le conseil, sur recommandation du comité de vérification, recommande la reconduction du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre de vérificateurs de la Société; ceux-ci agissent comme vérificateurs de la Société depuis le 26 avril 1985. La direction sollicite le vote des actionnaires pour la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Les vérificateurs seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en tant que vérificateurs de la Société et en faveur de l'autorisation à l'établissement de leur rémunération par le conseil d'administration.


HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES


Des renseignements portant sur les honoraires payés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les deux dernières années fiscales sont fournis à la rubrique « Comité de Vérification – Honoraires pour les Services de Vérification Externe » de la notice annuelle 2010 de la Société. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Société.

CANDIDATS PROPOSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée sont énumérés ci-dessous. Tous ces candidats sont administrateurs de la Société.

L'information dans le tableau suivant est donnée en date du 15 mars 2011; le nombre de titres détenus par chaque administrateur est présenté en date des 31 décembre 2008 et 2009 alors qu'il est présenté en date du 15 mars 2011 pour refléter les titres détenus après l'acquisition de FinishMaster. .

Clay E. Buzzard						
 Boynton Beach, Floride, É.U.	M. Buzzard a été président du conseil et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. jusqu'au 1 ^{er} novembre 2004. M. Buzzard est président du conseil et chef de la direction de Clarit Realty, Ltd., une compagnie de portefeuille immobilier.					
	Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, immobilier.					
Indépendant	Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
	Conseil d'administration (2005) Comité exécutif (2005) Comité de régie d'entreprise (2010)			S.O.		
	Titres détenus ou contrôlés					
	Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
	15 mars 2011	1 000 000	28,21 \$	28 210 000,00 \$	Aucune	Oui
	2009	1 000 000	30,89 \$	30 890 000,00 \$	S.O.	
	2008	1 000 000	22,93 \$	22 930 000,00 \$	S.O.	

Pierre Desjardins						
 Austin, Québec, Canada	M. Desjardins a été le Chef de la direction de plusieurs compagnies ouvertes et est maintenant administrateur de compagnies. ²					
	Domaines de compétences : Marketing, opérations, distribution, finances.					
Indépendant	Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
	Conseil d'administration (1998) Comité de vérification (2004) Comité exécutif (2001)			Fibre Inc.		
	Titres détenus ou contrôlés					
	Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
	15 mars 2011	5 167	28,21 \$	145 761,07 \$	300 000 \$	Oui
	2009	5 167	30,89 \$	159 608,63 \$	S.O.	
	2008	5 167	22,93 \$	118 479,31 \$	S.O.	

¹ Les Débitures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent au prix de conversion de 41,76 \$. Pour une description complète, veuillez vous référer à la section 5,1(c) de la Notice annuelle.

² M. Pierre Desjardins, administrateur de la société, était président du conseil d'administration de Total Containment Inc. (« TCI »), société ouverte établie à Oaks, en Pennsylvanie, lorsque ses actions ont été radiées de la cote du Nasdaq Small Cap pour ne pas avoir respecté le cours de l'action minimum de 1 \$ le 29 mai 2001 et également au moment où TCI a déposé une demande de protection en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 4 mars 2004.

Jean Dulac, B.A.A., M.B.A., Adm.A.



Amos, Québec, Canada

Indépendant

M. Dulac est président de M&M Nord Ouest Inc., un distributeur de pièces automobiles et distributeur d'équipement industriel destiné aux industries minière et forestière et un membre du réseau Uni-Sélect.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles.

Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
Conseil d'administration (2007)			S.O.		
Comité de régie d'entreprise (2007)					
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2007)					
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	1 000	28,21 \$	28 210,00 \$	Aucune	Oui
2009	1 000	30,89 \$	30 890,00 \$	S.O.	
2008	350	22,93 \$	8 025,50 \$	S.O.	

Jean-Louis Dulac, B.A., B.A.A., M.Sc.C.



Amos, Québec, Canada

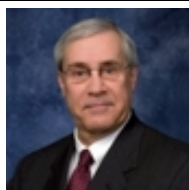
Indépendant

M. Dulac est président du conseil de Uni-Sélect inc., une fonction qui n'est pas un emploi à temps plein, et il est président de Les Entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée, une compagnie de portefeuille.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, régie d'entreprise, comptabilité et fiscalité.

Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
Conseil d'administration, président (1968)			S.O.		
Comité de régie d'entreprise (1997)					
Comité des ressources humaines et de la rémunération (1993)					
Comité exécutif, président (1983)					
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	944 905	28,21 \$	26 655 770,05 \$	Aucune	Oui
2009	947 205	30,89 \$	29 259 162,45 \$	S.O.	
2008	948 780	22,93 \$	21 755 525,40 \$	S.O.	

Joseph P. Felicelli, B.A.



M. Felicelli est un membre du conseil d'administration de Holley Performance Products. M. Felicelli est actuellement chef de la direction de BBB Industries, LLC, un spécialiste de pièces remanufacturées d'automobile de Mobile, Alabama, Il siège également sur son conseil d'administration.

Domaines de compétences : Pièces de remplacement pour automobiles, opérations, marketing, acquisitions et intégration.

Spanish Fort, Alabama, USA

Indépendant

Membre du conseil/Comité	Membre du conseil d'une Société publique
Conseil d'administration (2009)	S.O.
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2010)	

Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	1 050	28,21 \$	29 620,50 \$	Aucune	Oui
2009	550	30,89 \$	16 989,50 \$	S.O.	
2008	S.O.			S.O.	

Jean Guénette, B.A.A., CA



M. Guénette a été actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de Compagnies et membre du conseil de plusieurs compagnies fermées.

Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, finances et comptabilité.

Longueuil, Québec, Canada

Indépendant

Membre du conseil/Comité	Membre du conseil d'une Société publique
Conseil d'administration (1986)	Novexco Inc.
Comité de vérification, président (2001)	

Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	7 000	28,21 \$	197 470,00 \$	Aucune	Oui
2009	7 000	30,89 \$	216 230,00 \$	S.O.	
2008	14 000	22,93 \$	321 020,00 \$	S.O.	

John A. Hanna, B.A.A., FCGA



Toronto, Ontario, Canada

Indépendant

M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique Inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef des opérations financières de Rexel Amérique du Nord Inc. de 2000 à 2003. Depuis le 1^{er} avril 2010 John Hanna est membre indépendant du comité de vérification de Transport Canada et de Infrastructure Canada. M. Hanna est administrateur de compagnies.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, finances, fusions et acquisitions et systèmes TI.

Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
Conseil d'administration (2006)			Innergex Énergie Fond de Revenu		
Comité de vérification (2006)			Innergex énergie renouvelable Inc.		
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débtures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	3 000	28,21 \$	84 630,00 \$	Aucune	Oui
2009	1 000	30,89 \$	30 890,00 \$	S.O.	
2008	1 000	22,93 \$	22 930,00 \$	S.O.	

Jacques L. Maltais



Gatineau, Québec, Canada

Indépendant

M. Maltais est un administrateur de compagnies.

Domaines de compétences : Distribution, rémunération.

Membre du conseil/Comité			Membre du conseil d'une Société publique		
Conseil d'administration (1988)			S.O.		
Comité de régie d'entreprise (1997)					
Comité des ressources humaines et de la rémunération, président (1993)					
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débtures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	3 000	28,21 \$	84 630,00 \$	Aucune	Oui
2009	3 000	30,89 \$	92 670,00 \$	S.O.	
2008	3 000	22,93 \$	68 790,00 \$	S.O.	

Hubert Marleau



Montréal, Québec,
Canada

Indépendant

M. Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel, président du conseil de Palos Capital Corporation et gestionnaire de Gestion Palos inc.³

Domaines de compétences : Financement de Compagnies, valeurs mobilières.

Membre du conseil/Comité	Membre du conseil d'une Société publique
Conseil d'administration (1994) Comité de vérification (2004)	A.I.S. Resources Limited CanAlaska Ventures Ltd. FRV Media Inc Gobimin Inc. Huntington Exploration Inc. Maudore Minerals Ltd. MCO Capital Inc Mitec Telecom Inc. Niocan Inc. Services de Télécommunications Buzz Inc. Warnex Inc. Woulfê Mining Corp

Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	4 000	28,21 \$	112 840,00 \$	Aucune	Oui
2009	4 000	30,89 \$	123 560,00 \$	S.O.	
2008	4 000	22,93 \$	91 720,00 \$	S.O.	

³ En août 2003, M. Hubert Marleau, administrateur de la société, a demandé d'être inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ ») à titre de conseiller financier et a dûment déposé une demande à cette fin. Le 13 novembre 2003, M. Marleau et Gestion Palos inc. se sont engagés auprès de la CVMQ à cesser d'agir à titre de courtiers ou de conseillers jusqu'à ce que Gestion Palos inc. soit inscrite auprès de la CVMQ à titre de conseiller. La CVMQ a octroyé ces inscriptions le 15 décembre 2003. En date du 26 février 2007, M. Marleau était un administrateur de Malette International Inc. (« Malette ») un émetteur assujéti sur la Bourse de croissance TSX quand Industries Malette Inc., une filiale en propriété exclusive de Malette a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le 27 février 2007, un créancier de Plancher Bois Franc Malette Inc., une autre filiale de Malette, a reçu une ordonnance de mise sous séquestre de la Cour supérieure de Québec. Le 2 février 2007, l'Autorité des marchés financiers a octroyé un ordre d'interdiction d'opération contre Malette pour le défaut d'avoir omis de transmettre ses états financiers pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2006. Le 1 mars, 2007, M. Marleau a démissionné du conseil d'administration de Malette.

Richard G. Roy, CA



Verchères, Québec,
Canada

Non-indépendant⁴

M. Roy est président et chef de la direction de Uni-Sélect. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société.

Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, financement de compagnies.

Membre du conseil/Comité		Membre du conseil d'une Société publique			
Conseil d'administration (2008) Comité exécutif (2008)		S.O.			
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	20 438	28,21 \$	576 555,98 \$	Aucune	Oui
2009	20 438	30,89 \$	631 329,82 \$	S.O.	
2008	6 000	22,93 \$	137 580,00 \$	S.O.	

Me Jeanne Wojas, L.L.L



Ile-des-Sœurs, Québec,
Canada

Indépendant

Me Wojas est avocate et administratrice de compagnies.

Domaines de compétences : Régie d'entreprise, fusions et acquisitions.

Membre du conseil/Comité		Membre du conseil d'une Société publique			
Conseil d'administration (1997) Comité de régie d'entreprise, présidente (1997) Comité des ressources humaines et de la rémunération (1997)		Bowater Produits Forestiers du Canada Inc. Shermag Inc.			
Titres détenus ou contrôlés					
Exercice	Actions ordinaires (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur marchande totale des actions ordinaires (\$)	Débitures convertibles 5,9 % ¹ (\$)	Respecte les lignes directrices quant à la détention de 1 000 actions ordinaires
15 mars 2011	3 000	28,21 \$	84 630,00 \$	100 000 \$	Oui
2009	3 000	30,89 \$	92 670,00 \$	S.O.	
2008	2 000	22,93 \$	45 860,00 \$	S.O.	

Au 15 mars 2011, les administrateurs de Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 1 992 560 actions ordinaires de Uni-Sélect, soit 9,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de Uni-Sélect ainsi que sur 400 000 \$ de débiteures convertibles 5,9 %.

L'information quant aux actions dont chacun des administrateurs est propriétaire véritable ou sur lesquelles chacun d'eux exerce une emprise, a été fournie personnellement par chacun des administrateurs.

⁴ M. Roy est président et chef de la direction de la Compagnie.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Rémunération forfaitaire annuelle et jetons de présence

Une rémunération forfaitaire annuelle et des jetons de présence sont versés aux membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres du personnel ou des dirigeants de la Société :

Type de rémunération	Rémunération annuelle au 31 décembre 2010
Rémunération forfaitaire du président du conseil ¹	90 000 \$
Rémunération forfaitaire à titre de membre du conseil	35 000 \$
Rémunération forfaitaire à titre de président de Comité (par réunion)	
- Comité de régie d'entreprise	1 500 \$
- Comité des ressources humaines et de la rémunération	1 500 \$
- Comité de vérification	2 750 \$
- Comité exécutif	--
Jetons de présence (par membre/par réunion)	
- Réunion du conseil	1 500 \$
- Réunion du comité	1 500 \$

¹ Le président du conseil ne reçoit que la rémunération forfaitaire annuelle.

Le tableau qui suit fournit la rémunération annuelle et les jetons de présence que chaque administrateur, qui n'est pas membre de la direction de la Société, a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 pour sa participation au conseil d'administration de Uni-Sélect.

	Rémunération du conseil (\$)	Jeton de présence conseil (\$)	Jeton de présence président du comité (\$)	Jeton de présence Comités (\$)	Prime à base d'actions (\$)	Prime à base d'options (\$)	Plan de rémunération incitatif non-participant (\$)	Valeur de la retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Clay E. Buzzard	35 000 \$	10 500 \$	--	3 000 \$	--	--	--	--	--	48 500 \$
Pierre Desjardins	35 000 \$	10 500 \$	--	10 500 \$	--	--	--	--	--	56 000 \$
Jean Dulac	35 000 \$	10 500 \$	--	9 000 \$	--	--	--	--	--	54 500 \$
Jean-Louis Dulac	90 000 \$	--	--	--	--	--	--	--	--	90 000 \$
Joseph P. Felicelli	35 000 \$	10 500 \$	--	1 500 \$	--	--	--	--	--	47 000 \$
Jean Guénette	35 000 \$	10 500 \$	16 500 \$	9 000 \$	--	--	--	--	--	71 000 \$
John A. Hanna	35 000 \$	10 500 \$	--	9 000 \$	--	--	--	--	--	54 500 \$
Jacques Landreville	35 000 \$	10 500 \$	--	9 000 \$	--	--	--	--	--	54 500 \$
Jacques L. Maltais	35 000 \$	10 500 \$	6 000 \$	9 000 \$	--	--	--	--	--	60 500 \$
Hubert Marleau	35 000 \$	7 500 \$	--	7 500 \$	--	--	--	--	--	50 000 \$
Jeanne Wojas	35 000 \$	10 500 \$	3 000 \$	9 000 \$	--	--	--	--	--	57 500 \$
Total										644 000 \$

À l'exception de Richard G. Roy, aucun administrateur de la Société n'a touché une rémunération autre que celle divulguée dans le tableau ci-haut.

Richard G. Roy, Président et chef de la direction, n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur de Uni-Sélect. Toutefois, monsieur Roy a été rémunéré à titre de Président et chef de la direction de la Société tel que décrit dans le tableau sommaire de la rémunération.

La Société rembourse aux administrateurs leurs frais de déplacement et les autres dépenses qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil ou des comités.

Les administrateurs ne participent pas à un plan de pension souscrit par Uni-Sélect et ne reçoivent aucune rémunération à base d'actions. La Société est partie à un contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, et les administrateurs sont des assurés nommés aux termes de ce contrat. La prime de 99 750 \$ est payée par la Société.

REGISTRE DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit détaille la présence de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2010.

Nom	Nombre de réunions auxquelles il/elle a été présent(e) en 2010				
	Conseil 7 réunions	Comité de vérification 6 réunions	Comité des ressources humaines et de la rémunération 4 réunions	Comité de régie d'entreprise 2 réunions	Comité exécutif 1 réunion
Clay E. Buzzard ¹	7	--	1	--	1
Pierre Desjardins	7	6	--	--	1
Jean Dulac	7	--	4	2	--
Jean-Louis Dulac	7	--	4	2	1
Joseph P. Felicelli ²	7	--	--	1	--
Jean Guénette	7	6	--	--	--
John A. Hanna	7	6	--	--	--
Jacques Landreville	7	--	4	2	--
Jacques L. Maltais	7	--	4	2	--
Hubert Marleau	5	5	--	--	--
Richard G. Roy	7	--	4	2	--
Jeanne Wojas	7	--	4	2	--

¹ Clay E. Buzzard a été nommé au comité de régie d'entreprise le 8 août 2010.

² Joseph P. Felicelli a été nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 8 août 2010.

INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs jusqu'à la date de l'assemblée annuelle : Jean-Louis Dulac, président du conseil, Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean Dulac, Joseph P. Felicelli, Jean Guénette, John A. Hanna, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais, Hubert Marleau, Richard G. Roy et Jeanne Wojas. Le conseil d'administration a convenu qu'un nombre d'administrateurs de dix à douze permet adéquatement au conseil de remplir ses obligations.

Le conseil d'administration inclut à l'agenda de chacune de ses réunions une période de discussion en l'absence des administrateurs non indépendants et de la direction. En 2010, les administrateurs indépendants ont tenu sept (7) rencontres en l'absence d'administrateurs non indépendants et des membres de la direction.

Le président du conseil d'administration gère les affaires internes du conseil et cherche à respecter les principes d'une saine régie d'entreprise. Une description détaillée du rôle et des responsabilités du président du conseil d'administration est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Société.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté une charte du conseil pour établir les responsabilités spécifiques du conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le conseil et la direction. Une copie du Mandat du Conseil est joint à cette circulaire et identifié Annexe A.

DESCRIPTIONS DE POSTE

Le conseil d'administration a adopté une charte pour chacun des comités du conseil, ainsi que des descriptions de poste pour le président du conseil, les présidents de comité et le président et chef de la direction. Une copie des chartes des différents comités et des descriptions de poste est disponible sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Société.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Société. La direction fournit aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la Société et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Société.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au conseil.

Le conseil s'assure que les administrateurs reçoivent une formation sur une base régulière. La direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au conseil d'administration et mettent le conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie. De plus, le conseil met à la disposition des administrateurs des activités et programmes de formation continue tel l'abonnement à l'Institut des administrateurs de Sociétés, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances pertinentes et leur compréhension des activités de la Société demeurent à jour.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Les responsabilités établies au mandat du conseil d'administration doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés au Code de déontologie au travail et en affaires de la Société qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Société. Une copie du Code de déontologie au travail et en affaires est disponible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou, sur demande, auprès du Secrétaire de la Société.

Annuellement, chaque administrateur transmet au Secrétaire une liste des Sociétés pour lesquelles il agit comme administrateur ou dans lesquelles il détient un intérêt important. Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une transaction, il/elle doit divulguer cet intérêt au conseil d'administration et il/elle doit s'absenter de la réunion jusqu'à ce que le président du conseil l'invite à reprendre place. Dans tous les cas, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

SÉLECTION DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de régie d'entreprise a la responsabilité de choisir et recommander au conseil des candidats à l'élection ou à la nomination pour combler toute vacance au sein du conseil. Lorsqu'il recommande des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de facteurs tels que : i) les compétences et les aptitudes jugées nécessaires au fonctionnement de l'ensemble du conseil; ii) les compétences et les aptitudes individuelles; iii) la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du conseil; et iv) si chaque candidat a les disponibilités de temps et de ressources pour se consacrer aux fonctions de membre du conseil. De plus, le jugement, l'indépendance, les connaissances, la diversité, l'expérience dans des entreprises et d'autres organismes de taille comparable, la complémentarité du candidat et de l'expérience de l'ensemble des membres du conseil et la mesure dans laquelle le candidat représenterait un ajout souhaitable au sein du conseil et de ses comités sont pris en considération. Le comité tient aussi compte des exigences juridiques et réglementaires qui s'appliquent à la Société en ce qui concerne la composition du conseil et de ses comités.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est nommé par le conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Société, aux régimes, politiques et programmes de rémunération à court et long terme de la Société. Le comité dirige la rédaction du rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information.

Une description détaillée du rôle et responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération et la Charte du comité des ressources humaines et de la rémunération sont disponibles sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Société.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Des renseignements concernant le comité de vérification de la Société figurent à la rubrique 12 de sa notice annuelle 2010, qui est intégrée aux présentes par renvoi. On peut obtenir gratuitement un exemplaire de la notice annuelle sur SEDAR au www.sedar.com ou sur demande, auprès du Secrétaire de la Société.

Le texte intégral de la Charte du comité de vérification est disponible à l'Annexe C de la notice annuelle ou sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Société.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a été établi par le conseil d'administration pour la mise en œuvre de certaines résolutions du conseil conformément aux mandats expressément attribués par le conseil à ce comité. Le comité exécutif est composé de Clay E. Buzzard, Pierre Desjardins, Jean-Louis Dulac et Richard G. Roy. Jean-Louis Dulac est président du comité. À l'exception de Richard G. Roy, les membres du comité sont des administrateurs indépendants.

Une description détaillée du rôle et responsabilités du comité exécutif et la Charte du comité exécutif sont disponibles sur le site web www.uniselect.com ou sur demande auprès du Secrétaire de la Société.

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité de régie d'entreprise est établi par le conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de régie d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du conseil, de ses comités et de celles du président du conseil. Il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du conseil, du président du conseil, de chaque comité du conseil et des administrateurs de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Cette évaluation tient compte, dans le cas du conseil et des comités du conseil, de leur charte et mandat et, dans le cas d'un administrateur, des compétences et des aptitudes qu'il devrait contribuer au conseil. Le conseil, le président du conseil, les comités du conseil et les administrateurs doivent effectuer une auto-évaluation annuelle de rendement, y compris une revue de conformité avec les objectifs des chartes ou description de poste, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le conseil. Rapport est fait au conseil des résultats de l'auto-évaluation. Le comité veille à la divulgation des éléments de régie d'entreprise de la Société dans les documents de la Société.

Le comité de régie d'entreprise est composé de Clay E. Buzzard, Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais et Jeanne Wojas, présidente du comité. Tous les membres du comité sont indépendants à l'exception de Jacques Landreville qui est non-indépendant (voir note 3 page 8).

Le comité de régie d'entreprise s'assure également de respecter ou dépasser les lignes directrices réglementaires; solliciter et recruter de nouveaux administrateurs; recommander des modifications aux chartes du conseil et des comités.

Pour une description détaillée du rôle et des responsabilités du comité de régie d'entreprise, le lecteur peut consulter la Charte de régie d'entreprise sur le site web de Uni-Sélect au www.uniselect.com ou en obtenir un exemplaire sur demande auprès du Secrétaire de la Société.

RÉMUNÉRATION - DISCUSSION ET ANALYSE

La rédaction du rapport « Rémunération – Discussion et Analyse » (« RD&A ») est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») et est approuvée par le conseil. Les programmes de rémunération décrits ci-dessous s'appliquent aux cadres supérieurs et au personnel de direction de la Société avec les adaptations requises pour refléter le niveau de responsabilité de chacun.

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des cadres supérieurs est composée (a) d'un salaire de base, (b) d'incitatifs à court terme ou primes payées dans l'année qui sont fonction de l'atteinte d'objectifs définis, et (c) d'incitatifs à long terme dont bénéficient les cadres supérieurs sur une période de plusieurs années et dans le cas des régimes de retraite qui survivent la terminaison de l'emploi. L'information sur la rémunération, le salaire de base et les incitatifs à court et long terme sont abordés dans les pages qui suivent.

PRINCIPES DE LA RÉMUNÉRATION

1. La rémunération est l'outil principal servant à attirer, retenir et motiver des cadres qui possèdent les aptitudes et l'engagement qui sauront générer de la valeur pour l'actionnaire;
2. Le salaire de base représente de 90 % à 100 % de la rémunération médiane payée aux cadres supérieurs qui ont des responsabilités similaires à celles du cadre; cette médiane est celle d'un groupe de référence compilé par Towers Watson (le « groupe de référence »). Le Groupe de référence pour 2010 est constitué des Sociétés suivantes :

Agropur Akzo Nobel (SICO) Belron Canada Canada Safeway Canadian Tire Dorel Fining International Forzani Honda of Canada Mfg.	Imperial Tobacco Jean Coutu Leon's Furniture Ltd. Mazda Canada McKesson Canada Molson Coors Canada Nestlé Canada Procter and Gamble Purolator	Quincaillerie Richelieu RONA Sears Canada Shoppers Drug Mart Thomas & Betts Limited Toyota Motor Manufacturing Canada UAP United Farmers of Alberta Co-operative
--	---	---

Ces compagnies ont été choisies par le comité sur recommandation de Towers Watson comme étant, entre autres, des entreprises représentatives d'employeurs potentiels pour les cadres supérieurs de la Société. Les données du groupe de référence ne sont pas utilisées par la Société pour des fins autres que la comparaison de la rémunération des cadres supérieurs avec celle du groupe de référence; le comité considère qu'une telle comparaison est un facteur déterminant du niveau de rémunération.

3. Si le Programme d'Unités de Performance (« PUP ») atteint la valeur de base (voir la rubrique Incitatifs à long terme – Programme d'unités de performance en page 19), la rémunération du cadre devrait égaler la médiane de la rémunération du groupe de référence. Par ailleurs, lorsque le PUP excède la valeur de base, la rémunération des cadres devrait excéder la médiane du groupe de référence; et
4. Les incitatifs à long terme bien ciblés favorisent le maintien des cadres à l'emploi de Uni-Sélect.

CADRES SUPÉRIEURS IDENTIFIÉS

Le RD&A porte sur la rémunération payée aux cadres supérieurs identifiés ci-après pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010; ils sont à l'occasion nommés « cadres supérieurs identifiés » ou « CSIs ». Les cadres supérieurs identifiés incluent le chef de la direction, le chef de la direction financière et les trois dirigeants dont la rémunération globale est la plus élevée (excluant le régime de retraite) et sont:

- (1) Richard G. Roy, président et chef de la direction;
- (2) Denis Mathieu, vice-président et chef de la direction financière;
- (3) James E. Buzzard, vice-président senior, développement corporatif, USA;
- (4) Gary O'Connor, vice-président exécutif; et
- (5) Pierre Chesnay, vice-président, affaires juridiques et secrétaire.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le comité fait les recommandations au conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs du programme d'incitatifs à court terme et évalue la performance de chaque cadre supérieur identifié. Le conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des cadres supérieurs identifiés de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction développe les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de direction, chaque cadre supérieur identifié complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le comité et soumis au conseil pour approbation.

Le président du conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque cadre supérieur identifié par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au comité pour examen et ce dernier, par la suite soumet ses recommandations au conseil pour approbation. Les cadres supérieurs identifiés ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

Le président du conseil est Jean-Louis Dulac et le comité est constitué des administrateurs suivants : Jean Dulac, Jean-Louis Dulac, Joseph P. Felicelli, Jacques Landreville, Jacques L. Maltais et Jeanne Wojas. Aucun membre du comité n'était un dirigeant ou un employé de Uni-Sélect et chaque membre du comité, à l'exception de Jacques Landreville, a été considéré comme indépendant de la Société par le conseil.

RÉMUNÉRATION 2010

Le comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des cadres supérieurs identifiés. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert une évaluation individuelle par les membres du comité; le comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le comité s'assure que la rémunération globale des cadres supérieurs identifiés reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et demeure alignée à la performance financière de la Société.

SALAIRE DE BASE

Le salaire de base est le reflet du niveau hiérarchique, des responsabilités et de la complexité de chaque poste. Le salaire de base de chaque cadre supérieur est revu annuellement.

INCITATIFS À COURT TERME

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une prime annuelle fonction du niveau de réalisation (i) du budget annuel de la Société et (ii) d'objectifs spécifiques. Le programme d'incitatifs à court terme récompense équitablement les cadres supérieurs qui se distinguent par leur contribution; assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération; permet une progression de la rémunération des cadres supérieurs selon le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques.

Prime liée aux objectifs financiers

La prime est basée sur l'atteinte des objectifs financiers annuels et permet aux cadres de participer au succès financier de la Société. Le conseil, annuellement, détermine des objectifs en fonction du niveau d'atteinte des résultats prévus au budget annuel de la Société approuvé par le Conseil; une échelle et un niveau de réalisation qui correspondent à une prime en fonction (en %) du salaire de base.

Pour les cadres supérieurs (y compris les CSI), la prime liée aux objectifs financiers varie de 0 % à 75 % du salaire de base pour un niveau d'atteinte qui varie de 80 % à 100 % des objectifs financiers; des jalons additionnels récompensent une performance qui excède les objectifs financiers et prévoient le paiement d'une prime pour « surperformance » qui peut atteindre de 29,33 % à 72 % du salaire de base pour une performance qui excéderait de 102 % à 108 % les objectifs financiers.

Pour les cadres supérieurs identifiés, la prime liée à un niveau d'atteinte de 100% des objectifs financiers varie de 6,5 % à 75 % du salaire de base; pour Gary O'Connor les objectifs financiers pour 2010 sont liés au niveau d'atteinte du résultats financiers prévus au budget des activités de la Société sur lesquelles il exerce un contrôle alors que les objectifs financiers des autres cadres supérieurs identifiés est établi en fonction du niveau d'atteinte des résultats financiers prévus au budget consolidé de Uni-Sélect.

Pour la période terminée le 31 décembre 2010, les cadres supérieurs identifiés ont réalisé 95 % du niveau d'atteinte de leurs objectifs financiers, à l'exclusion de James E. Buzzard et de Gary O'Connor dont le niveau d'atteinte se situe respectivement à 100 % et à 50 % donnant lieu au paiement de la prime illustrée ci-après pour chacun des cadres supérieurs identifiés:

Nom	Prime payée	Pourcentage du salaire de base	Prime maximale (excluant la prime pour surperformance)	Pourcentage du salaire de base
Richard G. Roy	187 493 \$	37,5 %	375 000 \$	75 %
Denis Mathieu	73 500 \$	8,75 %	168 000 \$	60 %
James E. Buzzard	76 125 \$	26,25%	168 000 \$	60 %
Gary O'Connor	48 125 \$	17,5 %	165 000 \$	60 %
Pierre Chesnay	36 855 \$	19,5 %	86 940 \$	46 %

Objectifs spécifiques

Un second élément de la prime des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels et spécifiques. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint, l'être partiellement ou totalement. La prime allouée varie de 0 % à 20 % du salaire de base des cadres supérieurs en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Société et des opérations sur lesquelles le cadre a une influence et tout objectif que le conseil désire promouvoir. Le tableau ci-après illustre les paiements minimum et maximum, en pourcentage du salaire de base, liés à l'atteinte de l'ensemble des objectifs spécifiques du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs identifiés:

PAIEMENTS MINIMUM ET MAXIMUM LIÉS À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Poste	Minimum	Maximum
Président et chef de la direction	0 %	20 %
Vice-président et chef de la direction financière	0 %	17 %
Autres membres de la haute direction	0 %	15 %

Uni-Sélect a déterminé que les primes illustrées aux tableaux ci-après devaient être versées aux cadres supérieurs identifiés eu égard au niveau d'atteinte de leurs objectifs spécifiques respectifs, évalué selon la méthodologie décrite à la rubrique Évaluation de la performance (page 16) :

Prime liée aux objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques et les primes des cadres supérieurs identifiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, étaient:

Nom	Objectifs
Richard G. Roy	Superviser la mise en place du système de gestion intégré de Uni-Sélect
	Développer le nouveau plan quinquennal de Beck/Arnley Worldparts, Inc.
	Assurer la croissance de Uni-Sélect par acquisition d'entreprises
Prime maximale: 55 000 \$¹ Prime pour 2010: 47 000 \$	

Nom	Objectifs
Denis Mathieu	Contribuer à l'analyse des projets, leur faisabilité et leur intégration en vue de soutenir la croissance de Uni-Sélect par acquisition d'entreprises
	Prendre charge de la conversion des systèmes à l'occasion de la mise en place du système de gestion intégré de Uni-Sélect, coordonner la transition et l'implantation
Prime maximale: 28 000 \$² Prime pour 2010: 23 520 \$	

Nom	Objectifs
James E. Buzzard	Développer et implanter une stratégie de recrutement des groupements indépendants de distributeurs de pièces, implanter cette stratégie et fidéliser cette nouvelle clientèle
	Être l'intermédiaire de choix pour les clients qui cherchent à améliorer leur niveau de satisfaction
	Maintenir ou initier un dialogue avec les intervenants qui démontrent un intérêt à vendre leur entreprise de pièces
En SUS	Prime maximale: 43 500 \$ Prime pour 2010: 10 000 \$

Nom	Objectifs
Gary O'Connor	Assumer la responsabilité de l'agenda d'implantation et du budget prévu pour la mise en place du système de gestion intégré de Uni-Sélect
	Implanter dans les opérations américaines une structure de conseil national regroupant des représentants de clients en vue de sonder leur opinion sur les stratégies d'affaires de Uni-Sélect
Prime maximale: 27 500 \$³ Prime pour 2010: 22 000 \$	

Nom	Objectifs
Pierre Chesnay	Mettre à jour le modèle de gestion des risques qui peuvent affecter la Société
	Finaliser les ajustements post transactions de certains dossiers d'acquisition complétés
	Définir un processus pour évaluer les coûts d'entretien du parc immobilier
Prime maximale: 26 460 \$ Prime pour 2010: 24 948 \$	

¹ Excluant la prime maximale de 45 000 \$ liée à l'amélioration du ratio cours/bénéfice décrite ci-dessous.

² Excluant la prime maximale de 14 000 \$ liée à l'amélioration du ratio cours/bénéfice décrite ci-dessous.

³ Excluant la prime maximale de 13 750 \$ liée à l'amélioration du ratio cours/bénéfice décrite ci-dessous.

Prime liée à l'amélioration du ratio cours/bénéfice

Certains des cadres supérieurs identifiés partagent l'objectif spécifique commun de l'amélioration du ratio cours/bénéfice des actions de Uni-Sélect lorsque comparée à la performance d'un groupe témoin (le « Groupe de comparables »). Le Groupe de comparables est sélectionné pour représenter des compagnies caractérisées par leur efficacité ou leur taille similaire à celle de Uni-Sélect, leur volume d'affaires ou leur expérience de croissance par acquisitions. Annuellement, le comité revoit les compagnies qui font partie du Groupe de comparables. Pour 2010, le Groupe de comparables était constitué de: la Corporation Canadian Tire, Genuine Parts Company, Métro inc., Richelieu Hardware Ltd. et Rona inc.

La moyenne du ratio cours/bénéfice des actions de Uni-Sélect au cours des 10 derniers jours de 2009 et des 10 premiers jours de 2010 était de 11,41; ce même ratio pour les actions du Groupe de comparables était de 14,45. L'objectif des cadres supérieurs identifiés était de réduire cet écart de 3,04 en fin d'année 2010.

Au 31 décembre 2010, l'écart entre le ratio cours/bénéfice de Uni-Sélect et celui du Groupe de comparables s'était amélioré à 1,66. Les cadres supérieurs identifiés qui partageaient cet objectif ont reçu une prime au niveau supérieur de l'échelle de bonification, soit une somme égale à 9 % de leur salaire de base.

Nom	Prime payée	Prime maximale
Richard G. Roy	45 000 \$	45 000 \$
Denis Mathieu	14 000 \$	14 000 \$
Gary O'Connor	13 750 \$	13 750 \$

Prime discrétionnaire du conseil

Le conseil, faisant usage de sa discrétion, a recommandé à la Société le paiement de bonis exceptionnels aux cadres directement impliqués dans l'acquisition de FinishMaster Inc., le renouvellement des facilités de crédit de la Société et l'émission publique par prospectus de reçus de souscription représentant chacun le droit de recevoir une action ordinaire et de débentures subordonnées convertibles dans le cadre de l'acquisition. À cet égard, les cadres supérieurs suivants se sont respectivement vus attribués les sommes suivantes : Richard G. Roy 100 000 \$, Denis Mathieu 25 000 \$ et Pierre Chesnay 20 000 \$. En sus, le Conseil a consenti, en date du 12 décembre 2010, à Denis Mathieu, un octroi d'options portant sur 10 000 actions de Uni-Sélect qui était lié aux travaux menant à l'acquisition par Uni-Sélect de FinishMaster.

INCITATIFS À LONG TERME

Les programmes d'incitatifs à long terme incluent le Programme d'unités de performance, le régime d'options d'achat d'actions et le régime de retraite, un sommaire de ces programmes est disponible sous les rubriques « Programme d'unités de performance », « Régime d'options d'achat d'actions » et « Régime de retraite » qui suivent.

Outre le Régime d'options d'achat d'actions, la Société n'a aucune autre forme de rémunération sous forme d'équité.

Programme d'unités de performance

Les cadres supérieurs de Uni-Sélect participent au Programme d'unités de performance (« PUP »). Le PUP a été mis en place pour permettre aux cadres de participer au succès à long terme de la Société et les inciter à demeurer à son emploi; l'objectif initial du PUP était de remplacer le Régime d'options parce que ce dernier ne pouvait être utilisé de façon équitable en raison du nombre limité d'actions qui pouvaient être émises. Le montant des paiements aux participants est établi selon une formule mathématique qui ne laisse pas place à une attribution subjective à moins que le conseil n'en décide autrement. Le PUP n'offre ni droit de vote ni de participation aux profits. Les cadres supérieurs qui participent au PUP sont ceux qui ont une influence directe sur les résultats à long terme de la Société. Ils sont nommés participants au programme par le conseil. Le PUP a une forte corrélation à la performance financière de la Société et allie la rémunération des cadres à cette performance, contrairement à une rémunération qui serait fonction de la variation du cours des actions sur laquelle la direction n'a aucune influence directe.

Chaque participant au PUP reçoit un nombre d'unités établi selon une formule qui prend en considération leur salaire de base et leur niveau hiérarchique; 4 niveaux hiérarchiques déterminent le nombre d'unités octroyées qui varie de 0,25 pour un directeur général à 1 pour le président et chef de la direction.

Chaque unité PUP a une valeur de base de 100 \$, bonifiée ou diminuée par le rendement sur l'avoir moyen des actionnaires par cycle (« Rendement sur l'Avoir Moyen des Actionnaires » ou « RAMA »). Chaque cycle est consécutif et rotatif et a une durée de trois ans (« cycles mobiles ») de sorte telle qu'un nouveau cycle commence à chaque année.

Le RAMA est la somme (i) du rendement, à la date à laquelle chaque unité PUP est octroyée par le conseil, des obligations du Canada émises pour un terme de 10 ans et (ii) 9,6 % (soit le taux excédant le taux de rendement d'un placement sécuritaire, au moment où le PUP était lancé).

Exceptionnellement, le conseil a fixé à 80 \$ la valeur de chaque unité du PUP attribuée par le conseil au cours de l'exercice 2007 nonobstant la formule quantitative établie par le PUP. N'eut été l'exercice discrétionnaire du

conseil, le comité des ressources humaines et de la rémunération est d'avis que l'un des principes de la rémunération n'aurait pas été atteint parce que la formule mathématique d'évaluation des unités n'attribuait à ces dernières aucune valeur.

Sauf pour la retraite ou le décès, un participant au PUP ne reçoit aucun paiement en sa qualité de détenteur d'unités avant que le cycle de trois ans ne soit écoulé et à moins qu'il ne soit un employé de la Société.

Les cadres supérieurs identifiés participent au PUP et ont reçu les paiements qui suivent eu égard à leur détention d'unités et se sont vus octroyer le nombre d'unités de performance apparaissant vis-à-vis leur nom :

Nom	Nombre d'unités octroyées en 2006 et acquises	Nombre d'unités octroyées en 2007 et acquises	Nombre d'unités octroyées en 2008 et acquises	RAMA pour un paiement au niveau cible			Niveau atteint pour 2008	Niveau atteint pour 2009	Niveau fixé pour 2010	Paiement 2008	Paiement 2009	Paiement 2010
				2006	2007	2008						
Richard G. Roy	1 000	1 375	4 000	15%	14,33 %	13,62 %	90 \$	80 \$	80 \$	90 000 \$	110 000 \$	320 000 \$
Denis Mathieu ¹	S.O.	1 075	1 075	15%	14,33 %	13,62 %	90 \$	80 \$	80 \$	∅ ¹	86 000 \$	86 000 \$
James E. Buzzard	700	800	930	15%	14,33 %	13,62 %	90 \$	80 \$	80 \$	63 000 \$	64 000 \$	74 400 \$
Gary O'Connor	975	1 000	1 030	15%	14,33 %	13,62 %	90 \$	80 \$	80 \$	87 750 \$	80 000 \$	82 400 \$
Pierre Chesnay	555	600	600	15%	14,33 %	13,62 %	90 \$	80 \$	80 \$	49 950 \$	45 750 \$	48 000 \$

¹ Denis Mathieu n'était pas un participant depuis un cycle triennal complet.

Régime d'options d'achat d'actions

PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'options d'achat d'actions de la Société, au 31 décembre 2010 :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a))
	(a)	(b)	(c)
Plans de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs	S.O.	S.O.	S.O.
Plans de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs	77 949	27,07 \$	29 126

Le conseil d'administration administre le Régime d'options et approuve les octrois d'options; il peut accorder une option sur tout nombre d'actions, jusqu'à 100 % de toutes les actions du Régime d'options, à tout dirigeant ou cadre de la Société (un « Bénéficiaire ») et peut adopter toute mesure qu'il considère utile pour la gestion du Régime d'options. Les options sont acquises par tranche de 20 % des actions octroyées pour chaque période consécutive de 12 mois. Le prix auquel les actions ordinaires peuvent être acquises est égal au prix de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto le jour précédent la date de l'octroi.

Sujet à l'approbation préalable de la Bourse de Toronto ou de tout autre organisme réglementaire auquel le Régime d'options serait assujéti, le conseil d'administration peut, en tout temps et de temps à autre, amender, suspendre ou mettre fin au Régime d'options, en tout ou en partie; cependant, le Conseil d'administration ne peut, sans le consentement des actionnaires détenteurs d'une majorité d'actions ordinaires, présents et votant en personne ou par procuration à une assemblée de la Société, majorer de façon matérielle les avantages des participants au Régime

d'options, augmenter le nombre d'actions qui peut être émis ou modifier de façon substantielle les critères d'éligibilité au Régime d'options. Le Régime d'options n'a pas fait l'objet d'une approbation des actionnaires.

La grille suivante illustre pour chaque membre de la haute direction visé toutes les attributions en cours à la fin du dernier exercice, notamment celles attribuées avant le dernier exercice :

Attributions à base d'options					Attributions à base d'actions	
Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) [la différence entre le taux d'exercice et le prix de clôture au 31 décembre 2010, soit 27,10 \$]	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)
Richard G. Roy	10 299	15,05 \$	13 déc. 2011	124 103\$	Ø	Ø
	50 000	31,43 \$	1 ^{er} janvier 2018	Ø	30 000	Ø
Denis Mathieu	10 000	26,70 \$	12 déc. 2020	10 000\$	8 000	Ø
James E. Buzzard	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Gary O'Connor	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Pierre Chesnay	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Le tableau qui suit illustre la valeur des attributions à base d'options, à base d'actions et en vertu du PUP pour chacun des cadres supérieurs identifiés :

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Richard G. Roy	0 \$	S.O.	Ø
Denis Mathieu	0 \$	S.O.	Ø
James E. Buzzard	S.O.	S.O.	Ø
Gary O'Connor	S.O.	S.O.	Ø
Pierre Chesnay	S.O.	S.O.	Ø

La Société n'a octroyé, durant le plus récent exercice financier terminé ou toute autre période couverte par la circulaire, aucune attribution en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions basée sur des conditions liées au prix des actions de la Société. Outre le Programme d'unités de performance, la Société n'a attribué au cours du plus récent exercice financier terminé, aucune rémunération se rapportant à un plan incitatif à long terme autre qu'à base d'actions.

Régime de retraite

La Société offre des avantages de retraite à ses employés canadiens par le biais d'un régime de retraite de base, un régime de retraite enregistré pour la haute direction et un régime de retraite non-enregistré additionnel pour certains des membres de la haute direction. Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées.

Chaque Cadre supérieur identifié peut recevoir des prestations complètes, sans réduction actuarielle, une fois atteint l'âge de 60 ans. Les prestations de retraite indiquées dans le tableau qui suit incluent l'ensemble des bénéficiaires sous le régime de base, le régime enregistré pour la haute direction et le régime additionnel.

Les prestations annuelles payables sont basées sur le salaire final moyen du membre en fin d'année ainsi que sur les projections de service; on prend pour hypothèse, afin de déterminer le montant annuel payable en fin d'année, que le membre satisfait aux conditions d'acquisition sous le régime additionnel (i.e. que le membre aura atteint au moins l'âge de 55 ans et aura complété au moins 5 années de service lors de la retraite). Les hypothèses utilisées pour la préparation de l'information présentée dans le tableau suivant sont identiques à celles utilisées pour calculer les obligations accumulées au 31 décembre 2010 reflétées dans les états financiers vérifiés pour l'année se terminant à cette même date; ces hypothèses incluent une majoration estimée du salaire annuel de l'ordre de 3,75 % par année et un taux d'actualisation de 5,40 % par année.

Les employés de la Société aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu des lois fiscales et connu sous le vocable 401(k) (le « Régime 401(k) »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus provenant du capital souscrit au Régime 401(k). La Société souscrit au Régime

401(k) de chaque employé une somme égale à celle contribué par le participant jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base.

Le tableau qui suit illustre les coûts de la Société et les prestations estimées à la retraite de chaque Cadre supérieur identifié à l'exclusion de James E. Buzzard, qui n'est pas un participant au régime de retraite et est un participant au Régime 401(k) :

Nom	Années décomptées au 31 décembre 2010		Prestations annuelles payables (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (\$)
	Régimes enregistrés	Régime additionnel	À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Richard G. Roy	12,00	10,42	109 500 \$	171 900 \$	1 167 900 \$	149 200 \$	397 100 \$	1 714 200 \$
Denis Mathieu	3,83	3,83	20 700 \$	113 900 \$	118 200 \$	59 300 \$	59 600 \$	237 100 \$
Gary O'Connor	5,00	5,00	25 800 \$	85 300 \$	205 800 \$	45 400 \$	132 500 \$	383 700 \$
Pierre Chesnay	14,00	11,00	55 400 \$	78 900 \$	672 700 \$	60 200 \$	136 700 \$	869 600 \$

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque cadre supérieur identifié pour les années 2009 et 2010. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès de la Commission provinciale canadienne des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à www.sedar.com.

Nom et poste principal	Année	Salaire (\$)	Prime à base d'actions (\$)	Prime à base d'options (\$) ¹	Plan de rémunération incitatif non participatif (\$)		Valeur de la retraite changement compensatoire (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plan incitatif annuel ²	Plan incitatif à long terme PUP			
Richard G. Roy Président et chef de la direction	2010	493 269 \$			379 493 \$	320 000 \$	149 200 \$	14 400 \$	1 356 362 \$
	2009	455 673 \$			138 867 \$	110 000 \$	90 100 \$	14 400 \$	809 040 \$
Denis Mathieu Vice-Président et chef de la direction financière	2010	280 000 \$		70 100 \$	136 020 \$	86 000 \$	59 300 \$	11 974 \$	644 102 \$
	2009	251 807 \$			50 363 \$	86 000 \$	32 700 \$	12 012 \$	432 882 \$
James E. Buzzard Vice-président senior, développement corporatif, USA ³	2010	304 444 \$			108 279 \$	76 632 \$	8 444 \$	13 281 \$	511 080 \$
	2009	324 352 \$			0 \$	64 000 \$		22 497 \$	410 849 \$
Gary O'Connor Vice-président exécutif	2010	279 382 \$			83 875 \$	82 400 \$	45 400 \$	11 974 \$	503 031 \$
	2009	223 272 \$			92 400 \$	80 000 \$	41 500 \$	12 012 \$	449 184 \$
Pierre Chesnay Vice-président, affaires juridiques et secrétaire	2010	186 577 \$			81 803 \$	48 000 \$	60 200 \$	22 054 \$	398 634 \$
	2009	178 331 \$			31 820 \$	45 750 \$	39 000 \$	12 012 \$	306 913 \$

1 La juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black & Scholes en fonction des hypothèses suivantes pour l'année 2010 :

Taux de dividende prévu	1,41 %	Taux d'intérêt sans risque	2,4 %
Volatilité prévue	25,5 %	Durée prévue en années	7

La juste valeur des options octroyées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2010 est de 7,01 \$ par action.

2 Le plan incitatif annuel inclut la prime discrétionnaire du conseil.

3 James E. Buzzard est rémunéré en dollars US; sa rémunération est convertie en dollars canadiens au taux moyen pondéré de conversion pour les résultats soit 1,03 pour 2010 (1,14 pour 2009).

CONVENTION D'EMBAUCHE ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société n'a pas de contrat d'emploi avec ses cadres (les « Contrats d'emploi ») ou ses cadres supérieurs identifiés. La Société n'a aucune convention, plan ou mécanisme prévoyant des paiements en faveur des membres de la direction visé en cas de cessation des fonctions, volontaire ou non, ou de congédiement déguisé, de démission, de départ à la retraite, de changement des responsabilités ou d'un changement de contrôle de la Société. Par exception, les octrois d'options

consentis en vertu du Programme d'options d'achat d'actions et les unités octroyées en vertu du PUP deviennent acquises au détenteur en cas de changement de contrôle de la Société.

CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION

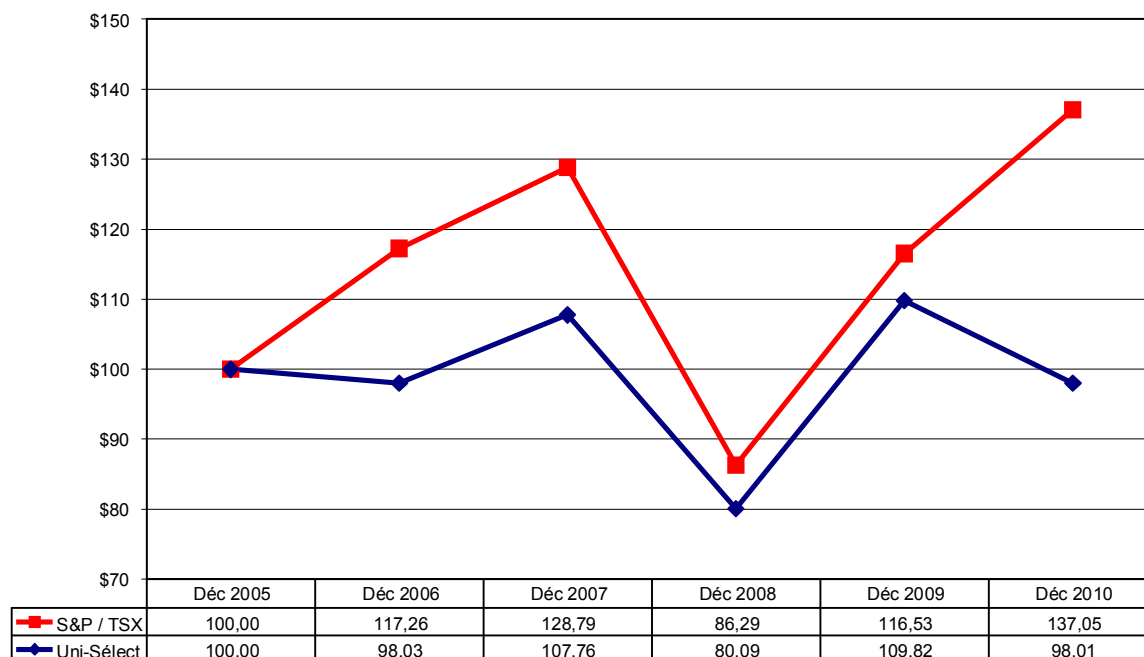
Ni la Société ni le comité n'ont d'engagement envers un consultant en rémunération qui aurait pu jouer un rôle dans l'élaboration ou la recommandation de la rémunération des cadres supérieurs. Toutefois, la Société a procédé à l'évaluation de la rémunération versée aux cadres supérieurs aux États-Unis avec l'aide de Towers Watson et a versé 5 000 \$ pour ces services. Périodiquement, la Société a requis l'avis de Perrault Conseil Perrin sur les tendances en rémunération et les programmes de rémunération conçus par le service des ressources humaines de la Société qui agissait alors sous la supervision du comité. La Société a versé 32 000\$ à Perrault Conseil Perrin.

GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Société par rapport avec le rendement cumulatif de la cote S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2010.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.

Uni-Sélect Inc.
GRAPHIQUE DU RENDEMENT DE L'ACTION
Du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2010 (Période de 5 ans)



La tendance illustrée par ce graphique est une augmentation du rendement cumulatif de l'avoir de l'actionnaire de 2005 à la fin 2007, suivie d'une diminution marquée pour 2008 alors que la récession qui a débuté au second semestre de l'année a affecté l'ensemble des marchés de valeurs mobilières. Au 31 décembre 2009 la valeur du titre Uni-Sélect s'était rétablie et avait cru de 37,12 % par rapport à sa valeur au 31 décembre 2008. La tendance de la rémunération des CSI a suivi celle du graphique jusqu'au 31 décembre 2008 alors que la rémunération totale des cadres supérieurs identifiés avait augmentée même si le prix de l'action avait diminué. Au cours de l'exercice 2010, la valeur du titre de Uni-Sélect se dissociait de la valeur de l'indice de référence alors que ce dernier progressait fortement contrairement à la valeur du titre de Uni-Sélect qui diminuait jusqu'au 31 décembre 2010. Bien que le rapport entre la valeur de l'indice et la valeur du titre de Uni-Sélect soit défavorable à la Société, le Conseil est d'avis

que les critères de rémunération qu'il a établi demeurent sains, que l'évaluation de l'atteinte des objectifs des cadres supérieurs identifiés a été faite de façon objective et que rémunération des cadres est concurrentielle.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité soumet que la rémunération des dirigeants est appropriée si l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le comité est satisfait que la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération est correctement liée à la performance de la Société et les pratiques d'un marché concurrentiel.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 15 mars 2011. La Société n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée autre que celles indiquées dans l'avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels et une circulaire d'information. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les états financiers comparatifs de la Société et le rapport de gestion pour son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente circulaire d'information et de la dernière notice annuelle, du rapport annuel et du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, et de ses états financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers états financiers annuels, sur le site web de la Société au www.uniselect.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Société au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR au www.sedar.com.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2012

Pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, les actionnaires doivent soumettre toute proposition qu'ils désirent soulever à cette assemblée au plus tard le 16 décembre 2011.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

Le Secrétaire,



M^e Pierre Chesnay
le 21 mars 2011
Boucherville (Québec)

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**INTRODUCTION**

La présente charte vise (aussi parfois nommée le mandat) à établir les responsabilités spécifiques du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la direction. Les responsabilités établies aux présentes doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie au travail et en affaires de la Société. La présente charte complète les chartes des quatre autres comités du Conseil, ainsi que les descriptions de poste respectives de président du Conseil, de présidents de comité et de président et chef de la direction.

PARTIE I. STRUCTURE DU CONSEIL**1. COMPOSITION DU CONSEIL**

Les administrateurs doivent être indépendants dans leur majorité. Le Conseil a pour objectif général de veiller à ce qu'il soit composé d'administrateurs dotés de formations et de qualités personnelles diverses, ainsi que de compétences et de connaissances qui ajoutent à la valeur de la Société, et à ce que chaque administrateur s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités au Conseil du mieux qu'il peut.

2. ÉLECTION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les candidats à titre d'administrateurs sont initialement pris en considération et recommandés par le comité de régie d'entreprise, approuvés par l'ensemble du Conseil et élus annuellement par les actionnaires de la Société.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**1. PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Le Conseil doit nommer chaque année un président choisi parmi ses membres indépendants.

Il incombe au président du Conseil de veiller au fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités et à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de remplir ses fonctions. Les principales fonctions du président sont énoncées dans la description du poste élaborée par le Conseil et incluent la gestion efficace des affaires du Conseil conformément aux principes de régie d'entreprise, et l'évaluation adéquate de l'efficacité de la structure des comités ainsi que la qualité du travail de la direction présenté au Conseil afin de l'aider à prendre ses décisions. Le président du Conseil peut également être membre d'un comité du Conseil.

2. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le président désigne de temps à autre une personne qui peut être un administrateur, ou non, pour être secrétaire du Conseil. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Conseil et les remet au Conseil.

3. RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Des réunions régulières prévues du Conseil doivent être tenues aux dates déterminées par le Conseil ou le président du Conseil pour discuter de questions d'intérêt, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas.

4. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le président du Conseil, par le président et chef de la direction ou par deux administrateurs, ou sur leur ordre.

5. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

6. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Conseil en collaboration avec les autres administrateurs et le secrétaire. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener aux réunions du Conseil sont, autant que possible, communiqués aux administrateurs suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen raisonnable. Chaque ordre du jour de réunion du Conseil comporte une période de discussion entre les administrateurs en l'absence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants.

7. DÉLÉGATION

Le Conseil a le pouvoir de déléguer certaines de ses responsabilités aux comités du Conseil, s'il le juge approprié. Les responsabilités de ces comités sont énoncées dans leur charte, modifiée de temps à autre. En outre, le Conseil peut créer, au besoin, des comités ad hoc pour s'occuper d'autres questions. Le Conseil élabore une description du poste des présidents des comités.

8. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Conseil et ses comités peuvent engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, lorsqu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable, pour conseiller le Conseil ou les comités de manière indépendante sur toute question. Le Conseil et ses comités ont le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers, ou de mettre fin à leur mandat, y compris le pouvoir exclusif de réviser les honoraires d'un consultant ou d'un conseiller et les autres conditions de son maintien en poste. Le Conseil a décidé que tout administrateur qui souhaite embaucher un conseiller externe aux frais de la Société peut le faire à condition d'obtenir au préalable l'autorisation du président du Conseil.

PARTIE III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. RESPONSABILITÉ PRINCIPALE ET AUTORITÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Le Conseil est chargé de la gouvernance de la Société, y compris de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres membres de la direction, et de veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture fondée sur l'intégrité dans l'ensemble de la Société. La principale responsabilité du Conseil est de superviser la direction de la Société de façon à promouvoir le succès de la Société à long terme, conformément à la responsabilité du Conseil envers les actionnaires d'optimiser la valeur actionnariale. Le Conseil a une autorité pleine et entière. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité du Conseil continue de relever du Conseil.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, y compris les autorisations de dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Les obligations juridiques générales du Conseil sont décrites en détail à l'article 12 de la présente partie. Sous réserve de ces obligations juridiques et des statuts et des règlements généraux de la Société, le Conseil demeure responsable de la gestion de ses propres affaires, y compris :

- a) planifier sa composition et sa taille;
- b) choisir son président;
- c) mettre des personnes en candidature pour l'élection du Conseil sur recommandation du comité de régie d'entreprise;
- d) déterminer si chaque administrateur est indépendant;
- e) désigner des comités du Conseil et leurs administrateurs membres, et approuver leurs mandats respectifs et les limites du pouvoir délégué à chacun des comités;

- f) déterminer, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de régie d'entreprise, la rémunération des administrateurs;
- g) évaluer, par le biais du comité de régie d'entreprise, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs dans l'exécution de leurs responsabilités;
- h) établir, par le biais du comité de régie d'entreprise, un mécanisme de régie d'entreprise approprié, y compris des directives et des pratiques pour veiller à ce que le Conseil fonctionne de manière indépendante de la direction.

3. ÉTABLISSEMENT ET EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL

Avant de nommer ou de désigner des personnes comme administrateurs, le Conseil :

- a) surveille, en collaboration avec le président du Conseil, la taille et la composition du Conseil et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace;
- b) examine les connaissances et les compétences appropriées nécessaires au sein du Conseil dans son ensemble, en tenant compte des besoins du Conseil à court terme et de ses plans de relève à long terme et évalue quelles sont les compétences et les connaissances que possède chaque administrateur existant;
- c) élabore et met à jour une fois par an le plan à long terme en ce qui concerne la composition du Conseil, qui tient compte des caractéristiques de ses membres en ce qui concerne l'indépendance, l'âge, les connaissances, l'expérience et la disponibilité de service à la Société, ainsi que les possibilités, les risques et la direction stratégique de la Société.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions, le Conseil devrait prendre en considération les conseils et les commentaires du comité de régie d'entreprise.

4. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Sur les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) désigner le président et chef de la direction, et conseiller le président et chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions;
- b) élaborer la description du poste du président et chef de la direction et élaborer et approuver les buts et objectifs de la Société qu'il doit atteindre;
- c) évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins une fois par an en fonction d'objectifs écrits, et déterminer et approuver la rémunération du président et chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- d) approuver un énoncé complet des principes, de la stratégie et des principes de rémunération du personnel de direction de la Société;
- e) approuver certaines décisions qui concernent la haute direction, y compris :
 - la désignation et la destitution des membres de la direction;
 - la rémunération et les avantages sociaux des membres de la direction;
 - le contrat de travail, les conventions de conseil, de départ à la retraite et d'indemnité de licenciement et autres accords spéciaux proposés pour les membres de la direction;
 - les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités fonctionnelles utilisés pour déterminer le régime d'intéressement ou les autres primes aux gestionnaires;
- f) veiller à ce que des programmes de planification de la relève et de perfectionnement des gestionnaires soient instaurés, y compris :
 - approuver le plan de relève du président et chef de la direction;
 - dans le cas d'autres gestionnaires principaux, veiller à ce que soient instaurés des plans de relève et de perfectionnement de la direction;
 - superviser la haute direction;
 - veiller à ce que les critères et les processus de reconnaissance, d'avancement, de perfectionnement et de désignation de la haute direction soient conformes aux besoins futurs de la Société en matière de direction;

- g) favoriser les occasions de découvrir au sein de la Société les employés qui ont le potentiel nécessaire pour devenir des membres de la haute direction, notamment au moyen de présentations au Conseil par ceux-ci ou par toute forme d'interaction avec eux;
- h) approuver certaines questions en ce qui concerne tous les employés, y compris :
 - le salaire annuel et les politiques ou régimes d'intéressement pour les employés;
 - les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou modifications importantes dans les programmes existants;
 - les modifications importantes dans les régimes de retraite de la Société;
 - les avantages sociaux importants accordés à des employés retraités, en plus des avantages sociaux qu'ils reçoivent conformément aux programmes de retraite et autres avantages sociaux approuvés.

5. STRATÉGIE ET PLANS

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) adopter une procédure et participer avec la direction à l'élaboration du plan stratégique de la Société, qui tient compte, notamment, des futures tendances et des risques et des occasions de l'entreprise sur une période de trois à sept ans et, en dernier ressort, l'approuver au moins une fois par année;
- b) approuver les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels qui soutiennent la capacité de la Société à respecter ses objectifs stratégiques et ses plans d'exploitation;
- c) approuver la participation de la Société à des secteurs d'activités qui sont importants pour elle, ou le deviendront probablement, ou son retrait de ceux-ci;
- d) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération, s'ils diffèrent des plans stratégiques, d'immobilisations et d'exploitation susmentionnés;
- e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- f) surveiller les progrès de la Société en fonction de ses objectifs stratégiques, et réviser et modifier leur orientation en fonction de l'évolution des circonstances;
- g) examiner les évolutions récentes qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie de la Société et aviser la direction des nouvelles tendances et questions.

6. QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET À L'ENTREPRISE

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) prendre des mesures raisonnables pour garantir, par le biais du comité de vérification, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la Société, notamment évaluer l'information fournie par la direction et autres (p. ex., les vérificateurs internes et externes) au sujet de l'intégrité et de l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la Société;
- b) examiner le rendement financier et d'exploitation en fonction des budgets et des objectifs;
- c) approuver les états financiers annuels et les résultats financiers trimestriels, ainsi que leur divulgation par la direction;
- d) déclarer les dividendes;
- e) approuver les opérations de financement, les modifications dans le capital social autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission de titres de créances, l'inscription d'actions et d'autres titres, l'émission de papiers commerciaux et de prospectus et les contrats de fiducie connexes;
- f) approuver la nomination de vérificateurs externes et approuver les honoraires des vérificateurs sur recommandation du comité de vérification;
- g) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes dans les relations bancaires;
- h) examiner en vue de leur approbation éventuelle toutes les modifications ou dérogations à la stratégie établie, aux budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique proposées par la direction qui divergent du cadre normal des affaires de l'entreprise en vue de les approuver;

- i) approuver les contrats, transactions et autres arrangements ou engagements importants qui sont de nature à avoir une incidence importante sur la Société;
- j) approuver l'introduction ou le règlement de litiges de nature à avoir une incidence importante sur la Société.

7. ACTIVITÉS ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) déterminer les principaux risques associés aux activités de la Société et s'assurer que la direction mette en oeuvre les systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- b) examiner la couverture, les franchises et les questions clés qui concernent les polices d'assurance de l'entreprise;
- c) examiner la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et adopter le Code de déontologie au travail et en affaires et surveiller son observation;
- d) comprendre les principaux risques associés aux activités de la Société et vérifier si la Société ménage un bon équilibre entre le risque et le rendement.

8. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) élaborer l'approche globale en matière de régie d'entreprise de la Société. Le Conseil peut déléguer au comité de régie d'entreprise la responsabilité d'examiner le contenu et la mise en oeuvre des Lignes directrices en matière de régie d'entreprise et les autres questions et processus de régie et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet;
- b) examiner l'observation des politiques et procédures importantes qui gouvernent le fonctionnement de la Société et approuver toute renonciation d'usage pour les membres de la direction et administrateurs;
- c) veiller à ce que la direction fonctionne en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables;
- d) examiner les nouvelles politiques importantes de la Société et les modifications importantes aux politiques existantes (y compris, par exemple, les politiques qui concernent la conduite de l'entreprise et les conflits d'intérêt).

9. ORIENTATION ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation complète et une formation de base sur les activités de la Société, le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la Société attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre la nature et le fonctionnement des activités de la Société et, en cette qualité, la direction fournira aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la Société et l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel d'opération, ainsi que de visiter les entrepôts et autres installations de la Société.

La direction ou des consultants indépendants feront régulièrement des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et des mises à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie.

Le Conseil doit entreprendre ou organiser ces activités et programmes de formation continue des administrateurs, comme il le juge utile, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la Société demeurent à jour.

10. RAPPORTS DE CONFORMITÉ ET COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) veiller à ce que la Société ait instauré des processus de communication efficaces avec les actionnaires et les institutions et organismes financiers, de réglementation et autres;
- b) veiller à ce que la Société ait pris des mesures efficaces pour recevoir de la rétroaction de la part des actionnaires, comme la création d'un processus pour permettre aux actionnaires de communiquer directement avec les administrateurs indépendants;
- c) approuver l'interaction avec les actionnaires sur tous les éléments qui exigent l'approbation des actionnaires;

- d) approuver le contenu de toutes les grandes communications de la Société destinées aux actionnaires et au public investisseur, y compris les rapports trimestriels, le rapport annuel, le rapport de la direction, la circulaire de la direction sollicitant des procurations, la notice annuelle et tout prospectus qui peut être émis, et tout renseignement important qui concerne la Société et qui se trouve dans tout document y incorporé par renvoi;
- e) prendre les mesures raisonnables pour veiller à ce que le rendement financier de la Société soit déclaré de façon exacte et juste aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et organismes de réglementation de manière régulière, en temps opportun et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- f) veiller à la divulgation en temps opportun de tout autre fait ayant une incidence importante sur la Société;
- g) rendre compte chaque année aux actionnaires de la gérance du Conseil pour l'année antérieure (le rapport annuel);
- h) examiner et réviser au besoin la Politique sur les communications de la Société.

11. FONDS DE RETRAITE

Par le biais du comité de vérification, le Conseil examine et, conformément aux exigences réglementaires :

- a) surveille les régimes de retraite de la Société en ce qui concerne les questions financières, après avoir consulté le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de vérification sur toute incidence qu'une telle modification peut avoir sur les prestations de retraite;
- b) recommande des modifications si un risque financier est établi;
- c) recommande la nomination et le départ de directeurs des placements en ce qui concerne les régimes de retraite de la Société;
- d) reçoit et étudie l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la Société.

12. OBLIGATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

A. Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) veiller à ce que la direction respecte toutes les exigences juridiques et prépare, approuve et maintienne adéquatement les documents et registres;
- b) approuver les modifications aux règlements généraux et aux statuts constitutifs, sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires et l'ordre du jour des assemblées des actionnaires;
- c) approuver la structure juridique, l'énoncé de mission et l'énoncé de vision de la Société.

B. Les exigences juridiques du Conseil sont les suivantes :

- a) diriger les affaires de la Société;
- b) agir avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la Société;
- c) agir avec prudence et diligence.

13. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent la gestion des activités et des affaires de la Société.

Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du Conseil et aux réunions pertinentes des comités; lire tous les documents du Conseil et des comités reçus avant les réunions; discuter des préoccupations et demander les renseignements appropriés directement à la direction au besoin; chercher conseil auprès de conseillers indépendants (aux frais de la Société avec autorisation préalable du président), comme ils le jugent nécessaire, et participer activement, librement et ouvertement à toutes les réunions et discussions.

Les administrateurs profitent des programmes d'orientation et de formation continue de la Société, comme le Conseil ou le comité de régie d'entreprise le détermine de temps à autre.

Obligation fiduciaire et confidentialité

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent se comporter avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la Société. Les administrateurs sont donc des fiduciaires de la Société et, à ce titre, ils doivent promouvoir les intérêts de la Société de manière impartiale et désintéressée. Les administrateurs ne doivent surtout

pas permettre que leurs intérêts personnels ou commerciaux entrent en conflit avec les intérêts de la Société. Les administrateurs ne doivent pas utiliser leur charge, et les renseignements et connaissances ainsi acquis, pour leur avantage ou pour leur gain personnel. Les administrateurs sont aussi soumis à une obligation de discrétion en ce qui concerne les affaires de la Société. Les administrateurs ne devraient pas divulguer de renseignements confidentiels au sujet de la Société ou y donner accès à autrui.

Norme de diligence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Cette norme exige que les administrateurs accordent le temps et l'attention nécessaires aux affaires de la Société et de ses filiales et fassent les enquêtes nécessaires auprès de la direction et autres de manière à prendre des décisions éclairées et à tirer parti de leur formation et de leur expérience.

Qualifications du poste

Chaque administrateur doit :

- a) être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans et saine d'esprit et ne pas avoir le statut de failli. Une majorité d'administrateurs doit être indépendant;
- b) posséder des connaissances suffisantes en matière de finances; avoir une expérience pertinente et pratique de l'exploitation d'une entreprise; comprendre le processus de planification stratégique et le perfectionnement des ressources humaines et avoir les compétences fixées par le comité de régie d'entreprise de temps à autre;
- c) posséder un degré élevé d'intégrité personnelle et professionnelle et travailler dans le cadre éthique énoncé dans le Code de déontologie au travail et en affaires de la Société;
- d) avoir le temps de s'acquitter adéquatement des fonctions et responsabilités incombant au membre du Conseil et ne pas participer à des activités en conflit avec les activités de la Société.

Les administrateurs sont élus une fois par an par les actionnaires. Le comité de régie d'entreprise est chargé de recommander au Conseil qui se portera candidat chaque année pour une élection ou une réélection par les actionnaires.

14. ÉVALUATION DU CONSEIL

De façon régulière, le Conseil et ses membres évalueront l'efficacité du Conseil et de ses comités, y compris son fonctionnement, sa structure et la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président dans la gestion des réunions du Conseil et la direction stratégique de la Société. Ces évaluations tiennent compte de la charte du Conseil et de ses comités.

Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise évaluera aussi régulièrement le rendement et la contribution de chaque administrateur sur différents sujets, notamment sur la perspective stratégique et la participation et la responsabilité, de façon à leur donner une rétroaction constructive pour les aider à améliorer leur rendement. Dans son évaluation, le Conseil ou le comité de régie d'entreprise tient compte de la description du poste qui s'applique et des compétences et des connaissances que chaque administrateur devrait apporter au Conseil. Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise partagera les résultats de l'évaluation et de la discussion aux comités responsables des questions de régie et de conduite de la Société.

15. EXAMEN DE LA CHARTE DU CONSEIL

Le Conseil évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et y apporte toute modification jugée nécessaire ou appropriée.

16. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive et le Conseil peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour assumer ses responsabilités.